



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Motion pour le droit à l'expérimentation du dispositif PINEL

DEL-2017-068

Numéro de la délibération : 2017/068

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, vœux et motions

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 26/06/2017

Date de convocation du conseil : 20/06/2017

Date d'affichage de la convocation : 20/06/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, M. Loïc BURBAN par Mme LORANS Laurence, M. Jacques PÉRAN par Mme Alexandra LE NY.

Étaient absentes : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Maryvonne LE TOUTOUR.

Motion pour le droit à l'expérimentation du dispositif PINEL

Rapport de Madame la Maire

Considérant que les 2/3 de la production de logement en France repose aujourd'hui sur le dispositif de défiscalisation PINEL,

Considérant le classement de Pontivy en zone « non éligible » dans le cadre du dispositif PINEL, rendant tout programme de promotion immobilière extrêmement difficile,

Considérant l'ouverture d'un droit à l'expérimentation (Article 68 de la Loi de Finance 2017) pour les zones géographiques non éligibles et en particulier pour les villes de taille moyenne comme Pontivy caractérisées par des besoins particuliers en logement locatif liés à une dynamique démographique ou économique particulière,

Considérant la décision prise par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, lors de sa séance du 18 mai 2017, d'écarter Pontivy des villes pour lesquelles une expérimentation du dispositif PINEL est désormais possible pour un an,

Considérant que les 13 villes retenues pour la Région Bretagne se situent toutes en Ille-et-Vilaine,

Considérant que Pontivy faisait partie des communes pour lesquelles la Fédération Régionale des Promoteurs Immobiliers a marqué un intérêt particulier,

Les élus du Conseil Municipal de Pontivy demandent au Préfet de Région de reconsidérer la candidature de la ville de Pontivy afin d'ouvrir la possibilité d'expérimenter le dispositif PINEL sur notre territoire et ainsi attirer les investissements privés dont nous avons besoin.

Nous vous proposons :

- d'adopter le texte de cette motion
- de l'adresser à M. le Préfet de Région Bretagne ;
- de l'adresser à M. le Préfet du Morbihan ;
- de l'adresser à M. le Sous-Préfet de Pontivy ;
- de l'adresser à Mme la Députée Nicole LE PEIH,
- de l'adresser à M. le Président de la Fédération Régionale des Promoteurs Immobiliers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 juin 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**